



Conférence de presse CJB-CAF Discours des présidents

Seule la version orale fait foi

1. Willy Sunier, président CJB

Madame la présidente du CAF, Messieurs les secrétaires généraux, Mesdames et Messieurs les journalistes,

Le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne partagent une compétence de co-décision en matière de coordination scolaire romande et interjurassienne. Cela signifie que toute décision qui serait normalement du ressort de M. Bernhard Pulver et qui engage le canton de Berne dans une collaboration avec d'autres cantons romands est transférée à nos deux conseils.

Outre le domaine de l'éducation et de la formation, le CJB et le CAF collaborent tout au long de l'année, principalement par le biais de leurs présidents et de leurs secrétaires généraux. Ils peuvent ainsi échanger leurs points de vue et, là où c'est nécessaire, coordonner ou conjuguer leurs prises de position.

Le point culminant de cette collaboration des conseils est constitué par une séance plénière commune qui a lieu une fois par année, afin de tirer le bilan des principaux dossiers. Cette année, lors de la rencontre qui s'est tenue le 1^{er} septembre à La Neuveville, les sujets de préoccupation, une fois encore, ne manquaient pas. Exemples : le CREA, qui a fait l'objet d'une déclaration jeudi dernier, l'avenir institutionnel du Jura bernois, les hautes écoles, la détention pénale des mineurs au niveau romand, ou encore la révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles.

Outre un échange de vues sur ces dossiers, le CJB et le CAF ont adopté mercredi passé un document important : un programme de législature commun qui couvre tout le domaine de

l'éducation et de la formation, allant de l'école obligatoire au degré tertiaire, en passant par la

formation continue, la promotion du bilinguisme ou la participation aux travaux de la

Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pourquoi un tel document ? Parce que le CJB et le CAF ont tiré le bilan de la première

législature. Nous avons été associés très étroitement aux affaires intercantonales par la

Direction de l'instruction publique. En effet, lorsque nous avons vu que l'application de la loi

sur le statut particulier posait des défis dans ce domaine, des mécanismes ont été mis en

place et validés par le Conseil-exécutif. Par exemple, le président de la Conférence de

coordination francophone de la Direction de l'instruction publique, M. Guy Lévy, est en

contact régulier avec l'administration du CJB et du CAF, qu'il rencontre chaque mois.

Néanmoins, les relations intercantonales sont un domaine complexe, où les choses peuvent

évoluer très lentement pendant une longue période et tout à coup se débloquer et aller très

vite. Ce n'est pas toujours compatible avec le fonctionnement de nos conseils, qui se

réunissent au mieux une fois par mois.

Il était donc nécessaire de revoir les principes de gouvernance en la matière. Avec ce

programme de législature, le CJB et le CAF fixent une ligne stratégique claire. Il sera

beaucoup plus facile pour les collaboratrices et collaborateurs qui représentent le canton de

Berne dans les organes intercantonaux d'exercer leur tâche en tenant compte des attentes

des organes qui représentent la population francophone du canton.

En outre, nous avons clairement réaffirmé notre volonté de séparer le stratégique, qui est la

tâche du politique, de l'opérationnel. Le CJB et le CAF s'assurent ainsi que leurs priorités

sont prises en compte par le canton de Berne et matérialisent leur confiance envers

l'administration chargée de la négociation intercantonale.

Je laisse à présent la parole à Mme Béatrice Sermet, présidente du CAF et membre de la

section qui a préparé ce document, afin qu'elle vous le présente de manière détaillée.

2. Béatrice Sermet, présidente du CAF

Présentation des grandes lignes du programme de législature, décliné en fiches

thématiques.

Adresse du secrétariat du CJB:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE Tél. 032 493 70 73 - Fax 032 493 70 74

Faubourg du Lac 45, CP 358, 2501 BIENNE Tél. 032 323 28 70 - Fax 032 323 28 71 info.caf@sta.be.ch

Adresse du secrétariat du CAF :

www.caf-bienne.ch

3. Willy Sunier, président du CJB

Avec ce programme de législature, le CJB et le CAF vont accroître leur influence sur la

politique bernoise de l'éducation et de la formation dans la partie francophone. Cela a été

possible grâce à leur volonté commune de faire toujours mieux et grâce à l'appui de la

Conférence de coordination francophone, la COFRA, qui est en charge de l'opérationnel.

Ce programme instaure une pratique de collaboration qui va plus loin que ce que prévoit la

loi, puisqu'elle s'étend également aux dossiers qui ne relèvent pas de la coordination

intercantonale.

D'autre part, le CJB et le CAF ont tiré le bilan de la collaboration dans l'année écoulée. Ils

ont notamment évoqué avec satisfaction les travaux qu'ils ont réalisés ensemble afin de

soutenir la Fédération interjurassienne de coopération et de développement, qui a pu se

transformer en institution commune à Berne et au Jura ce printemps.

En ce qui concerne l'avenir proche, les possibilités de nouvelles collaborations ne

manqueront pas. C'est ainsi que le CJB et le CAF ont prolongé leur soutien croisé à

l'implantation dans le canton de Berne de la HE-Arc et à la HEP-BEJUNE.

Les deux conseils ont également évoqué les discussions à venir sur le passage de l'école

obligatoire au niveau secondaire 2. En ce qui concerne la révision de la loi sur

l'encouragement des activités culturelles, ils seront attentifs à ce que les besoins spécifiques

des francophones soient pris en compte.

Le CJB et le CAF ont également ouvert un chantier dans le domaine de la collaboration

romande en matière de détention pénale des mineurs, en discutant avec la présidente du

tribunal des mineurs du Jura bernois des conséquences de la non-ratification d'une

convention romande en la matière par le canton de Berne.

Enfin le CJB et le CAF ont partagé quelques appréciations sur l'avenir institutionnel de la

région interjurassienne.

Adresse du secrétariat du CJB :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE Tél. 032 493 70 73 - Fax 032 493 70 74

Adresse du secrétariat du CAF : Faubourg du Lac 45, CP 358, 2501 BIENNE Tél. 032 323 28 70 - Fax 032 323 28 71

info.caf@sta.be.ch www.caf-bienne.ch

Nul doute que dans tous ces dossiers, nos conseils sauront, malgré des intérêts directs

parfois différents, trouver des points de convergence, comme nous l'avons fait dernièrement

sur le CREA ou le projet de centrale d'appels sanitaires urgents.

4. Béatrice Sermet, présidente du CAF : collaboration CAF-CJB, politique culturelle

J'aimerais revenir sur la question de la collaboration entre le CAF et le CJB, qui fait l'objet

d'une attention constante de la part des deux conseils. En vertu du Règlement commun aux

deux conseils, cette collaboration peut s'exercer à différents niveaux, que ce soit celui des

présidents, des assemblées plénières, des secrétariats généraux ou encore des bureaux et

des sections. A l'issue de cette première législature, force est de constater que ces différents

canaux ont tous été exploités, pour favoriser la coordination de la manière la plus efficace

mais aussi la plus souple possible. Ce bilan est réjouissant en soi, même si certains

membres n'ont pas manqué de faire remarquer que la collaboration pourrait encore être

approfondie dans certains domaines, comme celui des prises de position communes, dans

un souci d'efficacité ou pour éviter une surcharge de travail administratif. Vous savez en effet

que nos conseils sont de plus en plus impliqués dans la vie politique régionale et que par

conséquent, leur charge de travail n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Je ne peux conclure

ce chapitre de la collaboration entre le CAF et le CJB sans évoquer un épisode réjouissant

de la séance plénière commune du 1 er septembre dernier : la manière avec laquelle les deux

assemblées plénières ont discuté puis voté une déclaration commune sur le CREA la

semaine passée, dans un dossier sensible où les intérêts biennois et jurassiens bernois

peuvent paraître assez différents, est selon moi une preuve magnifique que le CAF et le CJB

peuvent faire front commun et joindre leurs forces au profit d'une cause importante pour la

région, en faisant fi de certaines divergences de vues ou de toute manœuvre politicarde.

Permettez-moi également de donner quelques précisions, du point de vue du CAF,

concernant la révision en cours de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles, la

LEAC. Cette loi est importante pour nos deux conseils, dans la mesure où elle touche au

coeur d'une de nos activités principales, à savoir la politique culturelle. Vous savez que nos

compétences en la matière sont différentes, contrairement au domaine de l'instruction

publique, que nous avons évoqué en vous présentant le programme de législature commun.

Contrairement au CJB, le CAF ne prend pas de décisions en matière de subventions, mais il

émet des préavis à l'intention de l'Office de la culture du canton de Berne. La révision de la

LEAC est l'occasion pour nos deux conseils de réfléchir au fonctionnement de leur

participation politique dans le domaine culturel et aux éventuelles améliorations qui

pourraient y être apportées, dans l'intérêt des acteurs culturels francophones de notre

Adresse du secrétariat du CJB :

info.caf@sta.be.ch www.conseildujurabernois.ch www.caf-bienne.ch

Faubourg du Lac 45, CP 358, 2501 BIENNE Tél. 032 323 28 70 - Fax 032 323 28 71

région. Pour le CAF, cette réflexion implique notamment une analyse du fonctionnement de ses préavis en matière de subventions. Le système qui s'est mis en place au cours des dernières années a permis au CAF d'intervenir dans différents dossiers et de favoriser les activités culturelles francophones ou bilingues dans le district de Bienne, parfois en collaboration avec le Jura bernois. Ce système a cependant montré certaines de ses limites, obligeant le CAF à réfléchir à d'éventuelles améliorations, en discussion avec l'Office de la culture du canton. Il est évidemment bien trop tôt pour présenter le résultat de ces réflexions, mais elles feront à n'en pas douter l'objet de prochaines discussions avec la Direction de l'instruction publique.